



COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DES PÊCHES MARITIMES ET DES BÉNÉFICES MARINS
DU FINISTÈRE

Accords Arts dormants - Chalutiers 2024

contact en mer : 8 / 9 / 15 VHF

CARTE B NORD ET OUEST FINISTÈRE

- Limite de 3 milles nautiques
- Arts dormants carte B
- Arts dormants
- Chalutiers

- Du 17/01/2024 au 09/02/2024
- Du 15/03/2024 au 06/04/2024
- Du 11/05/2024 au 03/06/2024
- Du 09/07/2024 au 03/08/2024
- Du 07/08/2024 au 30/09/2024
- Du 04/11/2024 au 30/11/2024

Utilisation des filets : coefficient inférieur ou égal à 75 à l'est du J38
 Coordonnées des points au verso de la carte
 * DST Ouessant
 - Zone de séparation des trafics 1 = couloir fixe à chalut
 - - - - Zone de séparation des trafics 2 = un couloir d'1 mille à 1,5 mille est laissé aux chalutiers sur une des extrémités. Les fileyeurs doivent s'arranger entre eux pour définir l'extrémité